



## Recettes diverses 2002-2003

### Rapport du Secrétariat

1. La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé l'utilisation d'une somme s'élevant au plus à US \$52 153 017 prélevée sur le compte des recettes diverses<sup>1</sup> pour financer le budget ordinaire de l'exercice 2002-2003. Ce montant était composé comme suit :

- US \$16 000 000, au titre de la résolution WHA54.20, pour couvrir le risque de change, le financement du fonds immobilier et le plan d'incitation financière ;
- US \$36 153 017, au titre de la résolution WHA54.17, pour alléger la contribution de 82 Etats Membres dont la contribution pour l'exercice 2002-2003 avait augmenté par rapport à celle de 2000-2001.

2. Le montant disponible des recettes diverses était estimé à l'époque à quelque US \$35,0 millions (voir annexe), ce qui aurait entraîné un déficit concernant le financement du budget ordinaire pour l'exercice 2002-2003 d'un peu plus de US \$17,0 millions.

3. Afin de réduire ce déficit, le Directeur général a demandé aux Etats Membres qui devaient bénéficier de l'utilisation des recettes diverses pour compléter les montants dus au titre de leur contribution pour 2002-2003 en vertu de la résolution WHA54.17 de renoncer à l'allègement qui leur était consenti. Huit Etats Membres ont généreusement accepté de le faire, ce qui a permis de réduire le montant total des recettes diverses nécessaires de US \$5,5 millions.

4. Deux autres éléments ont également contribué à réduire le déficit estimé : d'une part, l'étude des dépenses estimées au titre de l'application de la résolution WHA54.20 montrant que le montant total nécessaire en 2002-2003 pourrait être inférieur de quelque US \$6,0 millions aux US \$16,0 millions initialement prévus ; et, d'autre part, une augmentation de US \$1,5 million de l'estimation des recettes diverses disponibles.<sup>2</sup> Ces trois facteurs ensemble ont permis au Conseil exécutif à sa cent onzième session de constater que le déficit estimé avait été ramené à US \$4,0 millions.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Conformément au Règlement financier révisé, le compte des recettes diverses est devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

<sup>2</sup> Voir le document EB111/INF.DOC./4.

<sup>3</sup> Voir le document EB111/2003/REC/2, procès-verbal de la huitième séance, section 3.

5. A sa cent onzième session, le Conseil exécutif a également été saisi d'une proposition concernant un ajustement ad hoc de la contribution de l'Afghanistan et de l'Argentine pour 2003.<sup>1</sup> Par sa décision EB111(3), le Conseil a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'approuver la proposition et de financer la différence de US \$611 135 résultant de l'ajustement par les recettes diverses.

6. Le Conseil a également recommandé dans cette décision que le taux pour 2002-2003 de la République démocratique du Timor-Leste récemment admise en tant que Membre de l'OMS soit le taux minimal ; au prorata, à compter de la date de son adhésion, la contribution du Timor-Leste pour 2002-2003 s'élevait ainsi à US \$5266. Conformément au Règlement financier, les contributions des nouveaux Membres sont portées au crédit des recettes diverses.

7. Depuis la cent onzième session du Conseil exécutif, deux des éléments ayant une incidence sur le niveau du déficit potentiel ont été mis à jour. Tout d'abord, les dépenses estimées au titre de l'application de la résolution WHA54.20, compte tenu des dépenses effectives en 2002, pouvaient désormais être inférieures de quelque US \$8,0 millions aux US \$16,0 millions initialement envisagés.

8. Ensuite, l'examen des recettes diverses estimées disponibles pour 2002-2003, reflétant les recettes effectives en 2002, a conduit à un montant révisé de US \$39,0 millions (voir annexe), supérieur de US \$4,0 millions à l'estimation initiale de US \$35,0 millions.

9. Compte tenu du niveau actuel des emprunts, l'estimation ci-dessus ne tient pas compte des arriérés de contributions éventuels portés au crédit des recettes diverses en 2003. Au 31 décembre 2002, le montant de US \$31,0 millions du fonds de roulement était pleinement utilisé et les emprunts internes s'élevaient à US \$75,5 millions ; le montant total des emprunts s'établissait donc à US \$106,5 millions. Le règlement des arriérés de contributions est affecté en premier lieu au remboursement des emprunts internes puis à celui du fonds de roulement.

10. Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, à savoir la réduction de US \$5,5 millions du montant nécessaire pour compléter les contributions pour 2002-2003 autorisé dans la résolution WHA54.17, le montant de US \$611 135 nécessaire pour financer les ajustements ad hoc concernant les contributions de l'Afghanistan et de l'Argentine pour 2003, et la réduction prévue de US \$8,0 millions du niveau des dépenses autorisées en vertu de la résolution WHA54.20, le montant total prévu des recettes diverses nécessaires pour financer le budget ordinaire pour l'exercice 2002-2003 s'établit désormais à US \$39,3 millions (voir annexe). Par conséquent, en raison de l'augmentation de l'estimation révisée des recettes diverses disponibles pour l'exercice 2002-2003, qui est désormais de US \$39,0 millions, le déficit estimé n'est plus que de US \$0,3 million.

11. Le Directeur général continuera de suivre l'estimation des recettes diverses disponibles. Conformément au paragraphe 5.4 du Règlement financier, si le montant des recettes diverses pour 2002-2003 s'avère insuffisant, le Directeur général « examine les plans d'exécution du budget ordinaire afin d'apporter les éventuels ajustements nécessaires ».

---

<sup>1</sup> Voir le document EB111/15 Add.1.

## ANNEXE

**RECETTES DIVERSES ESTIMEES POUR 2002-2003**

	<b>Estimation révisée</b>	<b>Estimation première</b>
	US \$ (millions)	US \$ (millions)
Solde des recettes occasionnelles au 31 décembre 2001 viré aux recettes diverses le 1 <sup>er</sup> janvier 2002	22,0 <sup>a</sup>	12,0
Montant des économies réalisées lors du paiement des engagements non réglés au 31 décembre 2001 <sup>b</sup> disponible en 2002-2003	5,5	10,0
Revenus d'intérêts en 2002-2003 <sup>c</sup>	11,0	12,5
Postes divers, y compris la contribution du Timor-Leste (paragraphe 6)	0,5	0,5
<b>Montant total disponible estimé des recettes</b>	<b>39,0</b>	<b>35,0</b>

<sup>a</sup> Ce chiffre est désormais définitif.

<sup>b</sup> Le montant des économies réalisées lors du paiement des engagements non réglés a été réduit à la suite de la mise en place du Règlement financier et des Règles de Gestion financière révisés. On prévoit que les économies réalisées lors du paiement des engagements non réglés demeureront à un niveau inférieur à celui des exercices précédents.

<sup>c</sup> Le montant estimé des revenus d'intérêts en 2002-2003 a été réduit compte tenu de la baisse importante des taux d'intérêt, principalement aux Etats-Unis d'Amérique.

**DEPENSES ESTIMEES A FINANCER PAR LES RECETTES DIVERSES**

	<b>Estimation révisée</b>	<b>Estimation première</b>
	US \$ (millions)	US \$ (millions)
Résolution WHA54.20	8,0	16,0
Résolution WHA54.17	30,7	36,2
Recommandation à l'Assemblée de la Santé contenue dans la décision EB111(3)	0,6	-
<b>Montant total estimé des dépenses</b>	<b>39,3</b>	<b>52,2</b>

= = =